

Curiosités :

Le village de Belle et Houllefort

La commune de Belle-et-Houllefort existe depuis la révolution. De 1790 à 1901, ces deux anciennes communautés civiles du Boulonnais appartenait au canton d' Henneveux. Depuis, la localité est reprise dans le canton de Desvres. Ce village est donc la réunification de Belle et de Houllefort qui comptaient respectivement, à la révolution, 64 et 9 feux (foyers).

Les eaux de la rivière le Wimereux permettaient d'actionner le mécanisme d'un moulin à farine réputé. De nombreux meuniers s'y sont succédés: Mercier en 1890, Fachon-Deseille en 1912, Alfred Douriez en 1931, puis, jusqu'à sa fermeture, la famille Baillet père et fils.



A visiter :

- Ferme de la Vausserie : Visite de la ferme pédagogique 06 66 21 92 54

Où dormir?

De nombreux hébergements sur le territoire (Chambres d'hôtes, gîtes, hôtels)

Où se restaurer? de nombreux restaurants, brasseries sur le territoire
Listing des restaurants et des hébergements disponible à

l' Office de Tourisme de Desvres-Samer
1 rue du Louvre 62240 Desvres
03.21.92.09.09



Desvres-Samer

Les Viviers

Pédestre :
3.3kms/40min.

Départ : Mairie de
Belle et Houllefort
Sentier balisé



www.tourisme-desvressamer.fr

Itinéraire :

- 1** - Départ Place de la Mairie à Belle et Houllefort. Prendre la route sur la droite, direction la place en suivant le ruisseau de La Vignette sur 250 M.
A la place, Continuer tout droit vers la RN42 sur 130m.
- 2** - Tourner à droite et prendre la rue Blanche. Suivre la route par la gauche sur 300m.
Traverser l'ancienne ligne de chemin de fer « le Portel/Bonningues » et continuer tout droit sur 570 m jusqu'au carrefour de La Catove...
- 3** - Longer le bois de la Catove sur 270 m. jusque sur la RN42. Prendre un chemin herbeux sur la gauche longeant la RN42 sur 160m.
- 4** - Descendre l'escalier qui enjambe le ruisseau La Vignette. Continuer sur le chemin herbeux pendant 220m.
- 5** - Prendre à gauche la rue de Bringenhen sur 360m. Continuer tout droit le chemin herbeux sur 250m. jusqu'au lieu-dit de la Courguise (traversée et suivre le ruisseau de La Prêle sur 50 m)
- 6** - Tourner à gauche près de l'ancienne gare pour rejoindre la place puis la mairie (point de départ)

Bonne Balade !

